



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.4

| | |
|-----------------------------------|--|
| N° de la demande : | 2011-2264 |
| Demande : | Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes d'un produit – méthode d'application |
| Produit : | Insecticide Titan |
| Numéro d'homologation : | 27449 |
| Matière active (m.a.) : | Clothianidine (COD) |
| N° de document de l'ARLA : | 2199185 |

Contexte

L'insecticide Titan ST (n° d'homologation 27449) a été homologué pour la première fois en 2003. Il détient actuellement une homologation conditionnelle en tant que traitement des semences pour la suppression des insectes et la répression du taupin dans la pomme de terre.

But de la demande

La présente demande vise à ajouter sur l'étiquette de l'insecticide Titan ST (numéro d'homologation 27449) la méthode d'application dans les sillons pour la suppression du doryphore et de la cicadelle dans la pomme de terre. Le demandeur souhaite également changer le nom du produit pour le suivant : insecticide Titan.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était requise relativement à cette demande, car aucune modification n'a été apportée au profil toxicologique.

L'évaluation des risques sanitaires pour les personnes qui appliquent du clothianidine dans les sillons n'a révélé aucun risque inacceptable pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application de l'herbicide Titan. L'exposition des travailleurs qui retournent sur les lieux du traitement après l'application ainsi que les expositions occasionnelles n'ont pas été évaluées étant donné que l'application du clothianidine est dirigée dans le sol au moment de la plantation. Aucun risque inacceptable n'est prévu si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune nouvelle donnée concernant les résidus n'a été présentée pour appuyer l'ajout de l'application dans les sillons pour la suppression du doryphore et de la cicadelle dans et sur la pomme de terre. D'après les données au dossier précédemment soumises et examinées, la modification de l'étiquette de l'insecticide Titan, afin d'ajouter l'application dans les sillons, n'aura pas d'incidence sur l'importance des résidus de clothianidine. Ces résidus dans et sur la pomme de terre et ses produits transformés suite au traitement dans les sillons seront couverts par les limites maximales de résidus (LMR) proposées (PMRL2010-54). Par conséquent, l'exposition alimentaire ne devrait pas augmenter et ne devrait poser de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, que ce soit les nourrissons, les enfants, les adultes ou les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Le devenir, le comportement et la toxicité du clothianidine dans l'environnement sont présentés dans la note réglementaire REG2004-06, *Clothianidine, Poncho 600 et Insecticide pour le traitement des semences ainsi que dans le rapport d'évaluation ERC2011-01, Insecticides Clutch 50 WDG, Arena 50 WDG et Clothianidine.*

L'application dans les sillons ne devrait pas causer de risque pour l'environnement supérieur à celui des utilisations homologuées. L'étiquette présente déjà des mesures d'atténuation appropriées pour les risques environnementaux; par conséquent, l'ajout de l'application dans les sillons ne nécessite aucune autre mesure d'atténuation.

Évaluation de la valeur

En tout, 11 essais ont été examinés afin d'étayer l'ajout de l'application dans les sillons sur l'étiquette de l'insecticide Titan à raison de 2 à 3,33 mL de produit par mètre de rangée pour la suppression du doryphore et de la cicadelle dans la pomme de terre. Ces essais comprenaient des études portant sur l'insecticide Titan et sur d'autres formules à base de clothianidine, lesquelles ont montré que l'insecticide Titan permet de réprimer le doryphore et la cicadelle. Une seule étude a examiné différentes doses d'application de clothianidine (les autres n'ayant testé qu'une seule dose), mais celle-ci a révélé un effet proportionnel à la dose. Compte tenu de ce résultat et du fait qu'un grand nombre de doses d'application ont été testées dans le cadre des divers essais présentés (entre 1,2 et 2,88 g de m.a. par rangée de 100 m), les données étayaient l'efficacité et la valeur de doses d'insecticide Titan comprises entre 2 et 3,33 ml de produit par mètre de rangée de pommes de terre pour la suppression du doryphore et de la cicadelle; aucune donnée supplémentaire n'est requise concernant l'efficacité.

Conclusion

L'évaluation des renseignements disponibles soutient le changement de nom de l'insecticide Titan ST en insecticide Titan, ainsi que l'ajout sur l'étiquette du produit la méthode d'application dans les sillons pour la suppression du doryphore et de la cicadelle dans la pomme de terre. Ce produit maintient son homologation conditionnelle.

Références

PMRA No. Reference

| | |
|---------|--|
| 2058735 | 2011, Titan Insecticide - Data to support insect control in potato with in-furrow and foliar applications, DACO: 10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1, 10.2.3.3(C),10.3,10.3.1,10.3.2 |
| 2058737 | 2011, Petition to Establish In-furrow and Foliar Uses With Clothianidin on Potatoes, DACO: 7.4.1,7.8 |
| 1565990 | 2003, EPA DER for Dermal Penetration Study in Monkey 2003, DACO: 5.8 |

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.